

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 25 mars 2016**CP2016\_03\_12  
id. 2359

*L'an deux mille seize le vingt cinq mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) :*

*Mme BAREGES*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**ABBAYE DE BELLEPERCHE - CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'ASSOCIATION "MALGRÉ TOUT"****I – RAPPEL DU CONTEXTE**

Dans le cadre de sa programmation culturelle pour la saison 2016, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne souhaite recevoir l'association « Malgré tout » pour une représentation de la pièce de théâtre « Antigone ».

**II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION**

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention entre l'association d'amateurs et le Conseil départemental.

### III – PRESENTATION DE LA CONVENTION

Cette convention définit les conditions dans lesquelles l'association est autorisée à se produire (dates, durée...) ainsi que les obligations du Conseil départemental (fourniture des moyens techniques, communication, accueil du public...).

En sa qualité d'association d'amateurs, le collectif « Malgré tout » se produira à titre gracieux et ne percevra aucune indemnisation financière de la part du Conseil départemental.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les stipulations susvisées, la convention de partenariat avec l'association « Malgré tout » pour une représentation de la pièce de théâtre « Antigone » à l'Abbaye de Belleperche ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC